



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 206-18 C

Objet : *RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la mise en œuvre de la vente croisée des titres de transport des réseaux Stac et Belle Savoie Express*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge -

Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 4

Emmanuelle Andrevon - Philippe Bard - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 206-18 C

objet **RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la mise en œuvre de la vente croisée des titres de transport des réseaux Stac et Belle Savoie Express**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que le développement coordonné des différents modes de transport repose, à court terme, sur le développement de produits multimodaux, les déplacements relevant de plus en plus de la possibilité pour les usagers de combiner plusieurs réseaux.

Dans cette perspective la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Chambéry souhaitent initier une coopération étroite entre les réseaux de transport Stac et Belle Savoie Express, en permettant la vente croisée des titres de transport en gare routière de Chambéry. Ceux-ci seront vendus par les équipements billettiques OÙRA!

Les modalités techniques et financières d'application de cette vente seront encadrées par une convention dont le projet est joint en annexe. Celle-ci sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an renouvelable cinq fois par tacite reconduction.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la décision n° 234-11 du Bureau du 8 décembre 2011 approuvant l'adhésion de Chambéry métropole à un groupement de commandes coordonné par la Région Rhône-Alpes,

Vu la décision n° 117-13 du Bureau du 20 juin 2013 actant le déploiement d'un système billettique interopérable sur l'agglomération,

Vu la délibération n° 209-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 approuvant les tarifs applicables sur le réseau Stac à compter du 1^{er} juillet 2017,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la signature de la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la mise en œuvre de la vente croisée entre les réseaux de transport Stac et Belle Savoie Express,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 206-18 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la mise en œuvre de la vente croisée des titres de transport des réseaux Stac et Belle Savoie Express

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : CONVENTION VENTE CROISEE BELLE SAVOIE EXPRESS;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21546H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21546H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019